

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3290 /FIN.

Astrida, le 20 novembre 1950.-

Objet:
Demande licence Mod.G.Spécial.-



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En réponse à votre lettre n°2576/Fin. en date du 31 octobre 1950, j'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur VAKIRIS est de nationalité Hellénique et n'a encouru aucune condamnation pour infractions au régime des boissons alcooliques.

Confraternellement.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur l'Administrateur du Territoire
de & à
NGOZI .-